

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE QUATRE OCTOBRE** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Etaient présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge (Arrivé à 20h30), DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, POUDOU Vincent, COLIN Sandrine, LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, VENTRICE Aurore, NAVOISEAU David, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques,

Absent(s) / Excusé(s) : ANDRE Serge (Pouvoir à DEBOST Pascal jusqu'à 20h30)

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Le conseil municipal approuve, par 14 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, le compte rendu de la réunion du 05 juillet 2021.

Le conseil municipal approuve, par 13 voix pour et 5 voix contre, le compte rendu de la réunion du 13 septembre 2021.

**AJOUT DE PLUSIEURS POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour:

- **Démission de Mme Natalie DAMAY VISSUZAINNE de ses fonctions de conseillère municipale**
- **SYDESL : Projet éclairage public concomitant aux travaux intitulés UP Ancienne Gare – Demande de participation communale**
- **Subvention communale 2021 – Coopérative Scolaire de Romenay**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

**DEMISSION DE Mme Natalie DAMAY VISSUZAINNE DE SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE**

M. le Maire informe l'Assemblée avoir reçu ce jour en mairie, par lettre recommandée avec Accusé de Réception, la démission de Mme Natalie DAMAY VISSUZAINNE de ses fonctions de conseillère municipale. Sa démission est donc effective à compter de ce jour. Son remplacement au sein du conseil sera assuré par le candidat « suivant » sur la liste dont elle faisait partie lors des élections municipales de 2020 ; ce candidat « suivant » sera installé dans ses fonctions lors de la prochaine réunion du conseil municipal en novembre.

**TOUR DE TABLE**

- Mme Ginette GALLAND fait un point sur les principales réunions qui se sont déroulées en septembre et auxquelles elle a participé :
  - Commission « Enfance Jeunesse Séniors » à la Communauté de Communes Terres de Bresse le 28.09.2021 (Dossiers évoqués : Transport à la demande, Age et Vie, Projet maison des séniors à Simandre, Présentation de la démarche CTG – Convention territoriale Globale, Avancée du projet de pôle enfance jeunesse à St Germain, Fonctionnement des centres de loisirs, etc.)
  - Conseil d'Administration de l'Ecomusée de Pierre de Pierre le 29.09.2021 (Bilan saison 2021, baisse du nombre de visiteurs, du nombre de bénévoles, souhait de Mme Estelle COMTE de « rajeunir » les musées avec de nouvelles animations type gastronomiques, etc.)
- Mme Catherine DANJEAN fait un compte-rendu des réunions auxquelles elle a pris part en septembre :
  - Assemblée Générale du Panier Bressan à Chateaurenaud le 24.09.2021 (nombre de familles suivies dont certaines régulières de Romenay, manque de bénévoles, etc.)
  - Assemblée constituante de l'association « Réseau Santé Social Solidaire » le 27.09.2021 à Boyer (Projet de constitution d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ou CPTS)
- M. Daniel JENNEPIN fait le point sur les réunions auxquelles il a participé en septembre :
  - Assemblée Générale de la FNACA de Romenay le 26.09.2021 (Echanges intéressants et riches ; Augmentation de la moyenne d'âge des membres et diminution de la volonté de s'investir ; Souhait de « regrouper / jumeler » certaines cérémonies à partir du début d'année 2022 afin de diminuer le nombre)
  - Atelier débat organisé par le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne le 30.09.2021 à Romenay dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional (Présence d'un bureau d'études financé par le conseil Régional ; Souhait d'impliquer un peu plus la « jeunesse » via l'éducation nationale ; Sentiment que le projet avance)
- Mme Danielle LANGERON informe l'assemblée que le local actuel des ADMR fait partie d'un immeuble qui va être vendu. Les ADMR sont donc à la recherche d'un nouveau local et envisage de demander à la commune si cette dernière disposerait d'un bâtiment communal pouvant convenir (nécessité d'avoir 2 pièces au minimum, de plein pied).
- M. Roger DONGUY fait un point sur les réunions du SIVOM et le projet de revalorisation des redevances ordures ménagères. M. Jean-René VAIRET souligne la problématique des personnes domiciliées sur la commune et qui ne paient pas la redevance OM (car ne se déclarent pas).
- M. Dimitri AMADIEU fait un compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de la Basse Seille qui a eu lieu le 29.09.2021 à La Chapelle Thècle (Etat du réseau d'eau, baisse de la consommation d'eau par l'entreprise BIGARD de Cuiseaux auprès de SUEZ et incidence financière à moyen terme, etc.).
- M. Jean-René VAIRET demande comment va être mis en œuvre le nettoyage du mur de la salle de musique Jules Pont (tags à nettoyer) étant donné que les auteurs sont connus.

- Le Maire informe l'assemblée que la cérémonie du 11 novembre 2021 se déroulera à 10h30 en présence de l'harmonie Sol de Bresse Music (RDV à 9h30 au cimetière). M. Roger DONGUY suggère de contacter comme cela se faisait les années antérieures la directrice d'école afin d'associer les élèves à la cérémonie et propose de fournir de petits drapeaux tricolores aux enfants. M. Roger DONGUY rappelle également que le jour de la Toussaint est organisée au cimetière de Romenay une quête gérée par des bénévoles (besoin de 8 à 10 personnes).

#### **MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET ETUDE DE DEVIS :**

##### **➤ CONTRAT POUR LES VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUE FLUIDE ET DES EQUIPEMENTS MECANIQUES DE LA COMMUNE**

Le maire informe l'Assemblée qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour la vérification périodique des installations électriques, thermique fluide et équipements mécaniques de la commune de Romenay et lui fait part des différentes offres reçues. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS – CHALON-SUR-SAONE d'un montant total de 1766.00 € HT soit 2119.20 € TTC pour une durée de trois ans. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à valider l'offre, passer la commande et signer le contrat correspondant pour 3 ans.

##### **➤ CONTRAT D'ENTRETIEN DES VITRES DES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX**

Le maire informe l'assemblée qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour l'entretien des vitres dans les divers bâtiments communaux et lui fait part des différentes offres reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ENTRETIEN TOURNUSIEN – 71700 TOURNUS d'un montant total de 1944.86 € HT soit 2333.82 € TTC pour une durée de trois ans, renouvelable par année supplémentaire au maximum 3 fois. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à valider l'offre, passer la commande et signer le contrat correspondant.

##### **➤ IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL 2021**

Le maire informe l'assemblée qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour l'impression du bulletin municipal et lui fait part des différentes offres reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de surseoir à statuer, dans l'attente du devis complémentaire de La Poste relatif à la distribution du bulletin. L'ensemble des éléments (impression + distribution) seront soumis à délibération lors de la prochaine séance.

#### **ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS : ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE SAONE-ET-LOIRE SOUSCRIT AUPRES D'AG2R PREVOYANCE – GRAS SAVOYE POUR 4 ANS (DU 01.01.2022 AU 31.12.2025)**

Le Maire rappelle que le contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée par le centre de gestion afin d'attribuer le marché pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 –31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022 (Taux de cotisation de 4.54 % pour les agents CNRACL et de 1.08% pour les agents IRCANTEC – Franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire – Prise en charge des charges patronales à hauteur de 20%).

Le conseil autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

#### **DELIBERATION N°2021-049 DU 05.07.2021 A COMPLETER (A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE) CONCERNANT LE MARCHE SIGNE AVEC LA SOCIETE TRANSGOURMET POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATIERES PREMIERES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS (PRECISER LE MONTANT ESTIMATIF DU CONTRAT POUR 3 ANS)**

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021-049 du 05.07.2021 retenant l'offre de l'entreprise TRANSGOURMET – 21200 LEVERNOIS pour la fourniture et la livraison de matières premières nécessaires à la confection des repas par le restaurant scolaire de Romenay à compter de septembre 2021 pour une durée de 3 ans (Tarif repas complet : 1.89 € TTC avec possibilité d'élaborer un menu à base de viande ou volaille achetée par la commune auprès de fournisseurs locaux une fois par mois au tarif de 1.73 € TTC). Il informe l'assemblée que par courrier en date du 03.08.2021, la Sous-Préfecture de Louhans demande que ladite délibération soit complétée en indiquant le montant, même estimatif, du contrat conclu pour 3 ans.

Le conseil décide à l'unanimité de compléter sa délibération initiale du 05.07.2021 en précisant que le contrat est établi sur une base de 50 repas journaliers, soit 7050 repas annuels, soit un montant total annuel du marché estimé à 13 324.50 € TTC/An.

#### **REMBOURSEMENT GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE – SINISTRE (INCENDIE DU 15.05.2021) A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE (24 863.66 €)**

Le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre (incendie) survenu à la salle socio-culturelle le 15.05.2021 en fin d'après-midi et la liste des dommages subis. Il détaille à l'assemblée le coût des travaux de remise en état du bâtiment, la part de prise en charge par l'assurance et la part restant due pour la commune. Il informe l'assemblée que la Compagnie d'Assurance GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE a transmis un chèque de remboursement d'un montant de 24 863.66 €.

Le conseil accepte à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 24 863.66 €.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 : DECISIONS MODIFICATIVES (FRAIS D'ETUDES ALTEREO POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

## DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Cpte 2031 – Frais d'études	+ 12 000 €
Cpte 21562 – Service d'assainissement	- 12 000 €

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION CANTINE / GARDERIE : POUVOIR AU MAIRE AFIN DE DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AVANT LE 22.10.2021**

Le Maire expose à l'assemblée que la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a fait le choix de dédier un tiers des crédits disponibles pour le ministère au titre du Plan France Relance à la mise à niveau numérique des territoires (Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales). Les projets doivent être mis en place au plus tard fin 2022 avec un commencement d'exécution au plus tard fin 2021. La priorité étant donnée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale.

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en place d'un logiciel « cantine / garderie périscolaire » en ligne, qui permettrait aux parents d'élèves de gérer les inscriptions / désinscriptions de leurs enfants aux services de restaurant scolaire et de garderie périscolaire et de suivre en temps et en heure le planning de présence de leurs enfants. Cet investissement simplifierait l'accès aux services de restaurant scolaire et de garderie périscolaire aux familles, permettrait d'optimiser la gestion de ces services par les agents municipaux dédiés qui en ont la charge, ainsi que la facturation gérée par la mairie. Il fait part à l'assemblée des devis estimatifs relatifs au projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, dans le cadre du projet de mise en place d'un logiciel de gestion « cantine / garderie périscolaire », de solliciter une subvention au titre du Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales, selon le plan de financement présenté et autorise le Maire à déposer avant le 22.10.2021 le dossier de candidature correspondant auprès de la préfecture de Saône-et-Loire.

### **PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LE CLOS BRESSAN : NOUVELLE DELIBERATION DESIGNANT M. Pascal DEBOST EN QUALITE DE PRESIDENT**

Le conseil municipal, vu la réélection du maire et des adjoints lors de la séance du 13.09.2021, désigne à l'unanimité, dans la fonction de président du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Le Clos Bressan », M. Pascal DEBOST.

### **DEFINITION DES NOUVELLES COMMISSIONS**

Le conseil municipal procède successivement à la répartition des membres au sein des différentes commissions. Un référent (maire ou adjoint) est désigné pour chaque commission (interlocuteur principal en charge de réunir la commission, de l'animer et la faire vivre).

### **SYDESL – PROJET ECLAIRAGE PUBLIC CONCOMITANT AUX TRAVAUX INTITULES UP ANCIENNE GARE : DEMANDE DE PARTICIPATION COMMUNALE**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'étude réalisée par le SYDESL concernant le projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés UP Ancienne Gare (Renforcement du réseau d'électricité avec la mise en place d'un poste de transformation de courant électrique « Rue de l'Ancienne Gare » à Romenay). Il présente à l'assemblée le chiffrage estimatif desdits travaux d'éclairage public établi par le SYDESL et qui s'élève à 11 411.98 € HT, de la participation du SYDESL qui s'élève à 10 854.03 € et de la contribution estimative de la commune qui s'élèverait par conséquent à 557.95 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés UP Ancienne Gare dont le coût s'élève à 11 411.98 € HT, de valider le plan de financement proposé par le SYDESL et le montant estimatif de la contribution communale soit 557.95 € HT. Il autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

### **SUBVENTION COMMUNALE 2021 – COOPERATIVE SCOLAIRE DE ROMENAY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer à la Coopérative Scolaire de l'école de Romenay, au titre de l'année 2021, une subvention de 2700 € (soit 450 € par classe).

### **DEMANDE D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. LEMOS Jacques pour des travaux d'aménagement d'une grange en habitation + garage véhicules sur sa propriété située « Route de Loizette ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par Mme BESSARD Tiffany pour des travaux de fin de construction d'une maison d'habitation (Permis de construire initial 2011) sur sa propriété située « 70 Route des Barres ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. CLERC Bernard pour des travaux d'agrandissement d'une maison (salle de séjour) sur sa propriété située « 279 Impasse Claire ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la SARL Green Planet pour le compte de M. GUILLON Thierry pour des travaux d'isolation par l'extérieur sur sa propriété située « 281 Route des Chardenières ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par le SYDESL pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la propriété de la commune située « Rue de l'Ancienne Gare ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. FAVRE Olivier pour des travaux de remplacement porte + fenêtre par une baie vitrée sur sa propriété située « 2900 Route de Dompierre ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CHETEAU Pierre pour des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur sa propriété située « 4 Rue de l'Eglise ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ALLAIN Patrick pour l'installation d'une piscine 24 m<sup>2</sup> sur sa propriété située « 1783 Route de Sermoyer ».

- a pris connaissance de la demande de permis de démolir déposée par Mme RENON Joylita pour la démolition d'un petit cabanon + une partie de la maison d'habitation sur sa propriété située « 384, La Varenne ».

#### QUESTIONS DIVERSES

- En raison du lundi férié 01.11.2021, la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 08.11.2021 à 19h00.
- Un point est fait sur le projet ID LOGISTICS (Déclaration de projet en cours) ainsi que sur la rencontre ce jour en mairie avec M. PARENT, architecte en charge du projet de construction d'un hôtel restaurant en lieu et place des anciens bâtiments du Lion d'Or et du Moderne ;
- M. le Maire fait un point sur les projets du mandat et sur la volonté de travailler dans la sérénité au sein du conseil municipal
- L'idée de mettre en place un forum des associations est évoquée ainsi que celle de créer un comité de fleurissement.

La séance est levée à 23 heures 20 minutes.

**LE MAIRE,  
Pascal DEBOST**

